

## **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2011**

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, M. MONACO, Mme HUET-CAILLARD, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, M. LALLET, Mme SCHEFFER-ARTH.

Absents représentés : Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe (pouvoir à Mme RICHE), M. RESTEGUE (pouvoir à M. PELLETIER), Mme VOUZELAUD (pouvoir à M. MASSON), Mme GROSCLAUDE (pouvoir à M. LALLET).

Absents non représentés : M. GENTY, Melle WALUSINSKI.

Secrétaire de séance : Mme LESIEUR.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 8 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **I - Installation d'une conseillère municipale**

Suite à la démission de Monsieur DEBAT André et après consultation des personnes figurant à sa suite sur la liste « Brou Demain, une équipe proche de vous », Madame SCHEFFER Marie-Thérèse, vingtième sur cette liste, a accepté de siéger au Conseil municipal de la commune.

Monsieur MASSON lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communale et l'invite à se présenter.

### **II - Acquisition maison rue Paul Hacault plus loyer**

Monsieur le maire rappelle que le projet d'acquisition de la maison située 9 rue Paul Hacault a été discuté en commissions, envisagé au moment du débat d'orientation budgétaire et inscrit au budget primitif 2011.

Il confirme s'être entendu avec les propriétaires, par l'intermédiaire de Monsieur COEURET, marchand de biens, sur un prix de vente de : 90.000 Euros.

Cette acquisition permettrait d'aménager un chemin piéton de la future résidence seniors du 27 rue de Châteaudun vers la rue Paul Hacault pour un accès sécurisé et rapide au centre ville. De plus le logement situé sur la parcelle pourrait être loué, après quelques aménagements de mise aux normes.

Monsieur MASSON sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition et fixer le loyer du logement que la commission des finances propose à : 255 Euros par mois.

Au terme du débat engagé au sein de l'assemblée, le Conseil municipal autorise la signature de l'acte d'acquisition de la parcelle AB 844, pour 188 m<sup>2</sup>, sise 9 rue Paul Hacault et fixe le loyer du logement à : 255 Euros par mois.

Monsieur LALLET ne juge pas le projet de location du logement opportun et s'abstient sur ce point uniquement.

### **III - Aliénation d'une parcelle communale**

Monsieur MASSON donne lecture du courrier d'une administrée qui possède une maison 3 route de Mottereau et qui souhaite acquérir la parcelle section ZE n° 115, appartenant à la commune, qui jouxte sa propriété.

Monsieur le maire précise qu'il a déjà été sollicité par cette habitante et qu'il a répondu négativement à sa demande, puisque la parcelle en question sert de chemin d'exploitation et qu'elle est l'unique accès aux champs cultivés en fond de parcelles. Sur son dernier courrier la requérante précise qu'elle a obtenu l'accord des agriculteurs exploitant les parcelles de terre en question. Aussi la décision de soumettre, compte tenu de ce nouvel élément, cette demande au Conseil municipal a-t-elle été prise.

Après débat le Conseil municipal, considérant :

- que la parcelle section ZE n° 115 donne accès à plusieurs parcelles de la route de Mottereau
- que les agriculteurs exploitant les parcelles accessibles par la parcelle section ZE n° 115 n'ont pas confirmé avoir donné leur accord
- que cette parcelle permettrait la réalisation d'une éventuelle sortie de secours pour le terrain de football voisin ou une possible extension du stade.

✓ Décide, à l'unanimité, de refuser la cession de cette parcelle.

### **IV - Loyer société Ani'Flore**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal présents que les nouveaux gérants de la société Ani'Flore, installée sur le parc d'activités de Villoseau, ont procédé à la réfection du terrain devant le bâtiment que la commune leur loue pour exercer leur activité de jardinerie / animalerie.

Ils souhaitent bénéficier d'une réduction de leur loyer pour compenser la dépense correspondant à cette amélioration qui se chiffre à : 2.450 Euros selon la facture présentée.

Après avoir précisé que la commission des finances, après contrôle des travaux par les services techniques, a estimé cette demande recevable, Monsieur MASSON soumet cette décision au délibéré de l'assemblée communale.

✓ Avis favorable pour l'exonération d'un mois de loyer, soit un montant de : 1.953,32 Euros.

### **V - Tarifs complémentaires swin golf**

Monsieur MASSON fait suite à une demande du président de l'Association Broutaine de Swin Golf, avec qui la commune a conventionné pour la gestion du swin golf, qui souhaite pouvoir proposer des tarifs groupes plus attractifs aux écoles, aux accueils de loisirs et aux comités d'entreprises, pour dynamiser la pratique du swin golf sur le secteur de Brou. Ces tarifs n'existent pas actuellement.

Après avoir rappelé les tarifs votés au mois de décembre 2010, Monsieur le maire liste les nouveaux tarifs qui pourraient les compléter après décision du Conseil municipal, soit :

- |  |   |                                |
|--|---|--------------------------------|
| • Ecoles et accueils de loisirs extérieurs                   | = | 5,00 Euros / enfant            |
| • Ecoles et accueils de loisirs de la communauté de communes | = | 3,50 Euros / enfant            |
| • Comités d'entreprises                                      | = | 6,00 Euros / personne          |
| • Carte découverte   | = | 15,00 Euros pour trois entrées |

✓ Avis favorable, à l'unanimité, pour les tarifs proposés et pour appliquer le nouveau tarif réservé aux écoles et accueils de loisirs de la communauté de communes aux enfants de Brou.

## **VI - Indemnité de gardiennage de l'église**

Monsieur le maire donne lecture de la circulaire préfectorale qui précise, comme chaque année, le montant maximum qui peut être alloué aux préposés ou prêtres affectataires chargés du gardiennage des églises communales.

Le plafond indemnitaire pour l'année 2011 est de : 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de : 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

✓ Le Conseil municipal décide de verser cette indemnité aux taux maximum annuel.

## **VII - Demande de subvention exceptionnelle**

L'Etoile de Brou, section danse, a participé pour la quatrième année au concours régional de danse organisé par la fédération régionale de danse des Pays de la Loire. Quatre jeunes adolescentes y ont été inscrites. Elles ont obtenu un premier prix leur permettant de participer au concours national.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la présidente de la section danse qui sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de : 600 €, compte tenu de ce résultat encourageant, pour préparer l'équipe gagnante à sa présentation au concours national.

Monsieur MASSON après avoir estimé cette demande justifiée, propose, conformément à l'avis de la commission des finances, le challenge suivant : le versement immédiat d'une première partie de 300 € et le versement de la seconde moitié selon le résultat des concurrentes, plus précisément une place sur le podium.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

## **VIII - Guide touristique et pratique de l'office de tourisme intercommunal**

Monsieur MASSON informe les membres du Conseil que l'office de tourisme intercommunal projette d'éditer un guide touristique et pratique des communes de la communauté de communes. Pour compléter son propos, il cède la parole à Monsieur PELLETIER Jean-Michel, président de l'OTI, qui précise que ce guide sera distribué auprès de 6.000 foyers de la communauté de communes et 4.000 exemplaires réservés pour les professionnels de l'hébergement touristique local et l'OTI.

Chaque commune bénéficiera d'une page de présentation. La commune de Brou est sollicitée pour financer une page publicitaire au tarif de : 1.000 €, qui présenterait le parc de loisirs et ses activités.

Au cours du débat qui suit cette présentation, des conseillers municipaux s'étonnent que la commune de Brou ne bénéficie pas de plus d'espace de présentation du fait de sa position de commune chef-lieu de canton, regroupant plus d'activités à présenter que d'autres communes.

Monsieur le maire soumet à la décision de l'assemblée municipale l'engagement de financer cette page de publicité.

✓ Avis favorable moins les abstentions de Messieurs BLONDEAU et GRANGER.

## **IX - Lancement d'une campagne de mécénat populaire**

Monsieur le maire aborde les travaux qui sont programmés sur l'église Saint-Lubin pour un montant total de : 435.377 € toutes taxes comprises, répartis sur deux phases budgétaires. Ces travaux sont peu subventionnés et la Région, sollicitée pour aider au financement des travaux, a orienté la commune vers la Fondation du patrimoine.

Monsieur MASSON passe alors la parole à Monsieur KIBLOFF pour qu'il détaille la procédure de lancement d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises avec l'aide de la Fondation du patrimoine.

Par la mobilisation du mécénat populaire au travers d'une souscription publique, la Fondation du patrimoine peut recueillir des dons auprès des particuliers et des entreprises pour financer un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune. Tous les dons faits sont déductibles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % et dans la limite globale de 20 % du revenu imposable et de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire.

Tous les dons collectés sont reversés au maître d'ouvrage, déduction faite des frais de gestion évalués à 3 % des sommes reçues.

Enfin Monsieur KIBLOFF précise que le produit de la souscription peut être abondé par une subvention accordée par la Fondation du patrimoine.

✓ Avis favorable, à l'unanimité, pour lancer une souscription.

## **X - Création de postes saisonniers**

Monsieur MASSON rappelle que le Conseil municipal, comme les années précédentes, est appelé à créer les postes saisonniers nécessaires à l'embauche du personnel de la base de loisirs.

Il sollicite l'accord de l'assemblée pour la création de :

- Deux postes d'éducateurs des activités physiques et sportives 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour l'embauche de maîtres nageurs BEESAN ou BNSSA du 2 juin au 4 septembre 2011
- Trois postes d'éducateurs des activités physiques et sportives 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ou incomplet, pour l'embauche de maîtres nageurs BEESAN ou BNSSA du 1er juillet au 4 septembre 2011
- Trois postes à temps complet d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, pour assurer à la fois l'accueil et le service du snack du 2 juin au 4 septembre 2011
- Un poste à temps non complet d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, pour préparer et aider à l'entretien des équipements pendant la saison 2011, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2011.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

## **XI - Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur MASSON fait part à l'assemblée de la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) pour la surveillance dans le car de transport scolaire, à la cantine et l'entretien des locaux communaux.

Il sollicite l'accord du Conseil municipal pour la création de ce poste, à raison de 20 heures par semaine, dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour une durée déterminée de six mois, du 18 avril au 17 octobre 2011, renouvelable par reconduction selon la convention Etat / Pôle Emploi, dans la limite de vingt quatre mois maximum.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

## **XII - Accès du SDE aux données cadastrales communales**

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir mène actuellement une vaste opération ayant pour but d'améliorer la numérisation des données cadastrales de notre département.

Sur la base du fond de plan cadastral, le S D E 28 sera ainsi prochainement en mesure d'élaborer un système d'information géographique capable d'héberger non seulement les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz dont il a la charge, mais aussi, facultativement, diverses données émanant des communes et de leurs groupements.

Cet objectif ne peut être atteint qu'à la condition que le syndicat accède au fond de plan de la commune, laquelle a déjà fait l'objet d'une procédure de numérisation.

- ✓ Le Conseil municipal se prononce favorablement sur la demande du Syndicat Départemental d'Energies visant à accéder au fond de plan cadastral de la commune, ainsi que sur le fait que celui-ci devienne partenaire de la convention de numérisation la concernant.

### **XIII - Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation générale**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation générale accordée par le Conseil municipal :

- Signature de baux précaires en la forme administrative avec :
  - Via Formation pour la location d'un local situé dans l'enceinte de la mairie
  - Monsieur et Madame ROUZÉ Jean-Claude pour la location d'une partie des anciens locaux de l'atelier BAJE situés 3 rue de Robinson
  - Monsieur HENRY Xavier et Mademoiselle PLÉ Aurore pour la location d'un logement communal situé 21 rue du Perche dans l'attente de la fin de la construction de leur maison aux « jardins de Villoseau »
  - Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Populaire d'un montant de 150.000 € sur dix ans, au taux fixe de 3,31 %, échéance trimestrielle constante, pour financer les travaux de V R D de la gendarmerie.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Monsieur le maire donne communication :

- d'un courrier de Monsieur Albéric de Montgolfier relatif à l'attribution au profit de la commune d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2011 d'un montant de : 5.000 € pour la réfection de la piste de prévention routière « square East-Preston ».
- d'un courrier de Monsieur Dominique Dousset portant sur l'attribution au profit de la commune d'une subvention d'un montant de : 17.215 € par la commission permanente du Conseil général, correspondant à la répartition du solde du Fonds départemental de péréquation 2010.
- d'un courrier de Monsieur Jean-Pierre Jallot, président du Pays Perche d'Eure-et-Loir, concernant la demande d'éligibilité au Contrat de Pays des projets communaux : rénovation des lavoirs – complément d'hébergement à la base de loisirs – deuxième phase de travaux de réaménagement de la base de loisirs – restructuration de l'aire sportive près de la salle des sports.
- d'un courrier de Monsieur Xavier Nicolas, président du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, informant de l'attribution d'une aide pour un montant de : 24.840 € pour soutenir le projet d'amélioration des performances énergétiques du réseau d'éclairage public (avenue Galliéni et quartiers cours des Hortensias, rue des Bouleaux et rue Xavier Latty).
- du rapport d'activité 2010 du Pays Perche d'Eure-et-Loir.

- de la réunion de chantier qui se tiendra sur le site de la nouvelle gendarmerie le 6 mai 2011 avec l'ensemble des partenaires.
- de courriers de remerciements reçus de diverses associations suite au versement de la subvention communale 2011.

## TOUR DE TABLE

- **Monsieur BLONDEAU** rapporte une requête qui lui a été faite concernant la pose de jeux à bascule pour les enfants de 3 - 5 ans, square du Docteur Rabourdin.
- **Monsieur LALLET** demande la pose de poubelles près du parc multisports.
- **Madame SCHEFFER** signale le danger que représente les camions de livraisons qui circulent à vive allure route de Vaugelan.
- **Madame SARRAZIN** informe de la publication de la deuxième édition du guide de l'action sociale à Brou.
- **Monsieur COTTEREAU** remercie les personnes qui ont aidé à l'organisation des soirées country et jazz en mars et annonce le concert des petits chanteurs à la croix de bois le mardi 3 mai prochain et la présentation de matériel militaire à la salle des fêtes et dans la cour de la mairie, par l'association Ghost Treaders Museum les samedi et dimanche 7 et 8 mai.
- **Madame RICHE** rappelle l'animation sur le marché hebdomadaire d'une distribution de chocolats, fournis par les artisans locaux, le 20 avril à l'occasion des fêtes de Pâques.

---

Fin de séance : 23 heures